

TAUX DE COTISATION

Attraits touristiques

Ex. : musées, galeries d'art, centres d'interprétation, agrotourisme et tourisme gourmand, tourisme nature et sites naturels, golfs, ski, centres de santé, attractions touristiques, etc.

Chiffre d'affaires	Tarif réduit (10 %)	Tarif officiel
99 999 \$ et moins	175 \$	195 \$
100 000 \$ à 999 999 \$	250 \$	275 \$
1 000 000 \$ et plus	365 \$	400 \$

Exceptions :

Agrotourisme : membres du CDBL rabais de 35 %
Gestion de plusieurs sites rabais de 35 % à partir du deuxième site

Services

Gîtes, auberges, motels, hôtels

Nombres de chambres	Tarif réduit (10 %)	Tarif officiel
5 chambres et moins	250 \$	275 \$
6 à 20 chambres	365 \$	400 \$
11 \$/chambre supp.	max. 575 \$	630 \$
28 \$/chalet supp.	max. 575 \$	630 \$

Pourvoiries, résidence de tourisme et hébergement alternatif

Nombres de chalet(s)	Tarif réduit (10 %)	Tarif officiel
1 chalet	85 \$	95 \$
2 chalets	170 \$	190 \$
3 à 9 chalets	250 \$	275 \$
10 chalets et plus	25 \$/ chalet, max 575 \$	28 \$/chalet, max 630 \$

Base de plein air

Nombres de chambres	Tarif réduit (10 %)	Tarif officiel
1,50 \$/lit annuel	min. 250 \$	275 \$
	max. 365 \$	400 \$

Campings

Nombres de chambres	Tarif réduit (10 %)	Tarif officiel
2 \$/site	min. 250 \$	275 \$
	max. 360 \$	400 \$

Restaurant

	Tarif réduit (10 %)	Tarif officiel
	90 \$	100 \$

Événements

	Tarif réduit (10 %)	Tarif officiel
Se déroulant sur un jour	125 \$	140 \$
Se déroulant sur plusieurs jours	175 \$	195 \$

Partenaires

	Tarif réduit (10 %)	Tarif officiel
Municipalités		195 \$
(113,30 \$ + 0,072 \$/résident et 0,031 \$/villégiateur)		1 245 \$
Clubs et associations n'opérant pas d'équipement	175 \$	195 \$
Organismes socioéconomiques	250 \$	275 \$
Membre individuel	75 \$	75 \$

Note 1 : Pour tous les nouveaux membres adhérant entre le 1^{er} février et le 30 septembre de l'année, la cotisation sera calculée au prorata du nombre de mois concernés.

Note 2 : Pour tous les nouveaux membres adhérant le 1^{er} octobre et après, les mois d'octobre, novembre et décembre de l'année en cours leurs sont offerts gratuitement dans la mesure où ils acquittent dès lors leur cotisation de l'année suivante.